



# COMMUNE DE DROM

## PROCES-VERBAL

### Réunion du Conseil municipal du lundi 12 février 2026

Séance n°1 de 19h00

Date de convocation 5 février 2026

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres votants : 7

Nombre de membres présents : 7

Nombre de pouvoir(s) :

Présent(e)s : Michel GUILLOT, Bernard LARRUAT, Isabelle PONCET, Yvan HERTRICH  
Denis BOLLACHE, Marie-Thérèse CORRETEL, Maud BROCHARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Florence BLATRIX-CONTAT, Michel DUPONT.

Absent(e)s :

Arrivée en retard : Annabelle TANESIE.

Secrétaire de séance : Bernard LARRUAT

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs remarques et observations relatives au procès-verbal n°07 de la séance de 19h00 du 15 décembre 2025.

Le procès-verbal n°07 de la séance de 19h00 du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### Délibération N°1 – Subventions reversées aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de versement de subventions aux associations, pour 2026 selon le tableau suivant :

Subventions versées aux associations				
Bénéficiaires	2023	2024	2025	2026
A.D.M.R des deux Vallées	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ADAPEI	100,00 €	100,00 €	100,00 €	50,00 €
Amicale des Sapeurs - Pompiers	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Amicale des donateurs de sang Vallée du Suran	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Association Villâges			200,00 €	200,00 €
Banque alimentaire	100,00 €	100,00 €	100,00 €	75,00 €

Bleuets de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Club de l'Âge d'Or	130,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €
Comité de Fleurissement	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Le Clan Fel'Ain				1 500,00 €
Les Restos du Cœur	50,00 €	50,00 €	50,00 €	75,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €	100,00 €	100,00 €	50,00 €
Patrimoine			100,00 €	100,00 €
Prévention routière	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Pupilles de l'école publique	50,00 €	50,00 €	50,00 €	- €
Sou des Ecoles	450,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	450,00 €
Sou des Ecoles - Garderie et cantine	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	14 000,00 €
UNICEF	50,00 €	50,00 €	50,00 €	- €
<i>Subventions imprévues</i>	<i>1 010,00 €</i>	<i>410,00 €</i>	<i>110,00 €</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>17 590,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant des subventions proposé pour l'année 2026.

### Délibération N°2 – Taux de fiscalité locale

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant des taux de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré fixe les taux de la taxe

- du foncier bâti à 29.86 %
- du foncier non bâti à 50.19 %
- d'habitation sur les résidences secondaires à 11.09 %

### Délibération N°3 – Tarifs de location de la salle polyvalente

La salle polyvalente ayant été rénovée et les tarifs de location n'ayant pas augmenté depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

Locataires	Année 2026		
	Réunion	1 jour	2 jours
Associations de la commune	45,00 €	70,00 €	110,00 €
Particuliers de la Commune	70,00 €	130,00 €	200,00 €
Autres	110,00 €	260,00 €	350,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant des tarifs de location proposés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

## Questions diverses

### ○ **Radars pédagogiques**

2 radars pédagogiques ont été installés sur la commune du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 16 janvier 2026, un situé route des Dolines à l'entrée nord du village, et l'autre route du Tunnel à l'entrée sud du village.

Seules les données de celui installé route des Dolines ont pu être exploitées, l'autre radar étant défectueux.

Le rapport est le suivant :

#### 1. Périmètre de l'étude

- Lieu : Route des dolines (DROM)
- Vitesse réglementaire : 50 km/h
- Période de mesure : du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 16 janvier 2026
- Nombre de véhicules analysés : 4 832

#### 2. Niveau de vitesse observé

- Vitesse moyenne : **42 km/h**
- Vitesse maximale relevée : **77 km/h**
- Part des véhicules ≤ 50 km/h : **85 %**
- Part en excès de vitesse : **15 %**

La vitesse moyenne est inférieure à la limite réglementaire, ce qui traduit un comportement globalement conforme.

Néanmoins, 1 véhicule sur 6 roule au-delà de 50 km/h, avec des pointes à 77 km/h, ce qui constitue un risque réel pour la sécurité, notamment en cas de traversées piétonnes ou de visibilité réduite.

Le panneau pédagogique semble avoir un effet modérateur sur la majorité des conducteurs, la grande majorité des usagers respectant la limitation.

Les vitesses maximales élevées indiquent des comportements ponctuels pouvant être dangereux en cas d'environnement contraint (visibilité, habitat, piétons).

Il est proposé de solliciter la gendarmerie pour effectuer des contrôles de vitesse.

### ○ **Chats errants :**

Le bilan des interventions 2025 a été envoyé par l'association Clan Fé'l'Ain.

En 2026 2 interventions ont eu lieu.

### ○ **Inauguration salle polyvalente :**

La date envisagée est fixée le 28 février 2026 à 10h30.

Les invitations ont été envoyées et les administrés ont été invités par le biais du Petit Dromadaire.

Les vœux n'ayant pas eu lieu en l'absence de salle polyvalente, il faut s'attendre à une forte participation des habitants de la commune, environ 50 personnes.

### ○ **Demande de l'Association Revermontoise de Conservation des Mécaniques Anciennes :**

L'ARCMA a envoyé sa demande pour organiser la rencontre annuelle du dernier week-end du mois d'avril.

Elle aura donc lieu le 25 et 26 avril 2026. Un petit concert est prévu le samedi soir.

○ **Election municipale du 15 et 22 mars 2026 :**

Vraisemblablement un seul tour aura lieu et le tour de garde du bureau de vote du 15 mars est organisé ainsi :  
de 8h00 à 10h30 : Maud BROCHARD, Isabelle PONCET, Yvan HERTRICH  
de 10h30 à 13h00 : Annabelle TANESIE, Denis BOLLACHE, Bernard LARRUAT,  
de 13h00 à 15h30 : Florence BLATRIX CONTAT, Michel DUPONT, Michel GUILLOT,  
de 15h30 à 18h00 : Marie-Thérèse CORRETEL, Michel GUILLOT, Bernard LARRUAT.

○ **Devis de vérifications des installations sportives et électriques des bâtiments publics :**

Les installations sportives doivent être contrôlées tous les deux et les installations électriques des bâtiments publics tous les ans.

Les montants des devis demandés à l'APAVE sont les suivants :

- installations électriques de l'école = 247€
- installations électriques de la bibliothèque et de la mairie = 247€
- l'aire de jeux : 370€
- city stade : 400€

D'autres fournisseurs vont être sollicités.

Concernant le contrôle nécessaire pour autoriser la réouverture de la salle polyvalente, le très court laps de temps entre la fin des travaux et la réouverture n'a pas permis d'établir plusieurs devis.

L'APAVE va intervenir jeudi 19 février 2026 ; la réouverture de la salle polyvalente est prévue le 23 février le jour de la rentrée scolaire pour la cantine.

Pour cette intervention le montant du devis est de 570€.

○ **Points divers :**

→ **Association Patrimoine :**

L'association Patrimoine a fait part de son nouveau bureau :

Monsieur Jean-Pierre JANAUDY : Président

Madame Céline GENIN : Trésorière

Madame Stéphanie CORRETEL : Secrétaire

L'Association Patrimoine organisera une vente de boudin samedi 14 mars 2026 devant la salle polyvalente.

→ **Logement T3 33 rue de la Paix :**

La locataire du logement de T3 33 rue de la Paix a donné sa dédite.

Ce logement sera disponible à compter du 27 mars.

Une annonce va être passée pour la mise en location de ce logement et de celui du 56 rue de la Fruitière.

→ **Le Dromadaire :**

Le bulletin municipal annuel est quasiment terminé, il manque un seul article pour lancer l'impression.

Le souhait est de pouvoir le faire imprimer rapidement afin de le distribuer aux invités lors de l'inauguration de la salle polyvalente.

→ **Cimetière :**

Suite aux demandes effectuées, un seul devis a été reçu : l'entreprise BERTRAND de Saint Amour pour un montant de 9600€ TTC pour la reprise de 10 concessions.

Deux autres devis sont attendus.

→ **Défibrillateur :**

Le défibrillateur a été installé sur le mur de la salle polyvalente à côté de la porte d'entrée.

○ **Compte-rendu des différentes commissions :**

→ **Commission Travaux**

• **Salle polyvalente :**

Les travaux de la salle polyvalente sont presque terminés.

Quelques incohérences sont à noter, notamment :

- dans le hall d'entrée l'ouverture de la porte gêne pour accéder à la nouvelle penderie
- les plinthes ont été posées avant le sol et des baguettes en bois ont dû être posées pour combler le jour apparaissant entre le sol et les plinthes.

Un meuble supplémentaire a été commandé pour combler l'espace entre le lave-vaisselle et le frigidaire.

L'écran de cinéma va être installé d'ici la prochaine réunion hebdomadaire de travaux de mardi 17 février qui devrait être la dernière.

La question du nettoyage du sol est posée : l'achat ou la location occasionnelle d'une machine pour laver le sol.

• **Répartiteur de chauffage T3 place Docteur Gaillard :**

L'entreprise A2M Ain Energie est venue compter et mesurer les radiateurs pour établir un devis.

→ **Commission scolaire et périscolaire :**

• **Restauration scolaire :**

Le projet du Sou des Ecoles de se faire livrer les repas a donné lieu à une réunion le 28 janvier dernier à Nivigne et Suran.

Il concerne les communes de Nivigne et Suran, de Simandre sur Suran et de Drom,

Etaient présents des représentants élus de ces trois, des représentants de l'association Cantine Scolaire de Nivigne et Suran et du Sou des Ecoles de Drom ainsi que deux représentants de la société Sud Est Restauration.

Le projet est de mutualiser les besoins et services afin que les repas soient préparés à Nivigne et Suran par un employé de SER, puis livrés à Drom en liaison chaude par un agent communal.

Chaque commune a expliqué le fonctionnement de son système de restauration scolaire puis la réflexion de mutualisation a été menée sur :

- la confection des repas avec un objectif de 100 à 111 repas au total
- le prix de la prestation
- la livraison des repas.

Le cas échéant, délai de mise place pourrait être rapide.

• **Inspection académique :**

Une nouvelle inspectrice a été nommée. Elle a sollicité un rendez-vous qui a lieu le 23 janvier dernier.

Elle a précisé que l'école n'était pas en péril, l'effectif étant en augmentation.

Elle souhaitait se présenter et avoir le ressenti des élus concernant le fonctionnement de l'école.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20**